

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **Conditions générales de vente** ») sont applicables à toute offre émise par Carlo Gavazzi SARL¹ (le « **Vendeur** ») ou toute vente conclue par le Vendeur avec un Acheteur dont le siège social se situe en France, toute commande passée au Vendeur emporte acceptation par l'Acheteur des présentes conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'achat, contrats, documents ou correspondances.

Les Conditions générales de vente sont établies conformément au principe de transparence qui préside aux relations entre le Fournisseur et ses Clients et forment un tout indissociable avec les conditions tarifaires du Vendeur (ci-après, les « **Conditions Tarifaires** »). Ces Conditions générales de vente constituent, en vertu des dispositions de l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle de la négociation commerciale entre les parties et le cadre de la relation commerciale.

Tout autre document que les présentes Conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes Conditions générales de vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande auprès du Vendeur.

2 - Objet et étendue de l'offre

2.1 Sauf offre particulière émise par le Vendeur, les prix applicables sont ceux qui figurent dans les Conditions tarifaires du Vendeur en vigueur à la date de passation de la commande. Lorsque le Vendeur a émis une offre, les prix et conditions de cette offre concernent exclusivement les produits (référence et quantité) qui y sont spécifiés et à défaut de stipulations expresse, restent valables pendant un mois.

2.2 Le Vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, notamment de disposition, de forme, de couleur, de dimension ou de matière, aux produits dont les représentations, descriptions et spécifications figurent dans ses catalogues et prospectus.

2.3 Seuls les documents à entête de la société du Vendeur engagent la responsabilité de celle-ci. La responsabilité du Vendeur est limitée à la fonction du produit et ne saurait en aucun cas être étendue à l'environnement périphérique ou à l'installation de ce dernier.

3 - Conclusion de la vente

Toute commande (ci-après, la « **Commande** ») doit comporter la référence des produits, la quantité commandée ainsi que la date de livraison souhaitée. La Commande doit être adressée au Vendeur, par EDI, par courrier ou par courrier électronique.

Le contrat de vente (ci-après, la « **Vente** ») n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse de la Commande par le Vendeur. Toute Commande qui ne serait pas adressée conformément aux stipulations de cet article ne pourra en aucun cas être réputée acceptée tacitement. En tout état de cause, la Commande n'est réputée acceptée que dans la limite des stocks disponibles.

Toute modification à ce contrat de Vente devra être acceptée de manière expresse par le Vendeur.

4 - Propriété intellectuelle et confidentialité

4.1 Le Vendeur n'est tenu en aucun cas de fournir ses plans d'exécution même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation.

Les plans et documents éventuellement remis à l'Acheteur restent la propriété du Vendeur et sont confidentiels. L'Acheteur s'interdit de les communiquer sciemment ou non à des tiers et ne pourra les utiliser que pour les seuls besoins de l'exploitation et de la maintenance des produits.

4.2 La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les produits ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits restent la propriété exclusive du Vendeur. Seul est concédé à l'Acheteur, à titre non exclusif et non cessible, un droit d'usage et de maintenance des produits. Est exclu tout droit de réaliser ou faire réaliser des pièces de rechange.

¹ société à responsabilité limitée, au capital de 274.408,23 euros, dont le siège social est situé ZAC Paris Nord II, 69, rue de la Belle Etoile - Bâtiment F - 95700 Roissy-en-France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 314 008 384

5 - Prix - Conditions de Paiement - Taxes

5.1 Les prix sont stipulés hors taxes et départ de notre centre logistique.

Les conditions et termes de paiement sont précisés dans les Conditions Tarifaires sauf offre particulière du Vendeur. Les Conditions Tarifaires sont susceptibles d'être modifiées par le Vendeur à tout moment et sans préavis afin de tenir compte de l'évolution à la hausse ou à la baisse du prix de revient et notamment du coût d'achat des matières premières, de livraison, de fabrication des produits ou de toutes modifications liées à l'environnement législatif. Le Vendeur peut également modifier sa grille tarifaire, à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance de six (6) semaines. Toute modification de la grille tarifaire ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur à l'égard de l'Acheteur. A défaut d'offre particulière du Vendeur, les produits et prestations sont payables en totalité à la mise à disposition dans les usines du Vendeur.

Compte-tenu des coûts de gestion supportés par le Vendeur, toute Commande d'un montant inférieur à 250 € H.T passée par un distributeur donnera lieu à une facturation d'un montant de 35 € H.T. à titre de frais de traitement et d'expédition (sauf conditions particulières visées entre le Vendeur et l'Acheteur). Pour un client direct, toute Commande d'un montant inférieur à 500 € H.T donnera lieu à une facturation d'un montant de 40 € H.T. à titre de frais de traitement et d'expédition (sauf conditions particulières visées entre le Vendeur et l'Acheteur).

Toute demande de livraison express (48-72 heures) fera l'objet d'une facturation pour les frais d'expédition d'un montant minimum forfaitaire de 50 € H.T pour les clients directs et pour les distributeurs.

Tout envoi spécial fera l'objet d'un devis spécifique pour acceptation.

Les devis et factures prévoient par principe un paiement comptant qui ne donnera pas lieu à escompte de la part du Vendeur en cas de paiement anticipé à l'initiative de l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de demander des acomptes avant le démarrage de la Commande ou le paiement intégral lorsqu'il s'agit d'une première Commande. Le Vendeur peut accorder dans sa proposition des conditions particulières de paiement, à savoir accorder un délai de paiement de 30 jours après la date d'émission de la facture.

5.2 En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra exiger de l'Acheteur le paiement immédiat de l'intégralité de la créance majorée d'une pénalité de retard calculée par application aux montants exigibles, d'un intérêt calculé au taux en vigueur au regard de la Loi LME soit « taux REFI de la BCE plus 10 points ».

En outre, le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes exigibles. Enfin, l'octroi effectif de réduction tarifaire par le Vendeur étant subordonné à la condition du paiement intégral des sommes dues par l'Acheteur au Vendeur, celles-ci devront immédiatement être payées par l'Acheteur au Vendeur.

En cas de retard de paiement excédant un délai de 30 jours, la Vente pourra être résolue de plein droit par le Vendeur, aux frais de l'Acheteur huit jours après une mise en demeure de payer restée en tout ou partie sans effet.

5.3 Si lors d'une précédente Commande, l'Acheteur s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de Vente pourra lui être opposé, sauf si cet Acheteur fournit des garanties suffisantes ou un paiement comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

6 - Livraison - Expédition - Réclamation

6.1 Quelles que soient la destination des produits et les conditions de la Vente, la livraison des produits s'entend de la mise à disposition de ceux-ci depuis le centre logistique ou les usines du Vendeur. Les frais et risques de transport sont à la charge de l'Acheteur (incoterm Ex-work).

Si l'Acheteur ne prend pas possession des produits à la date prévue de livraison, la Vente pourra être résiliée de plein droit par le Vendeur, sans mise en demeure et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Si le Vendeur n'exerce pas cette faculté, l'Acheteur supportera les frais de manutention et de stockage des produits jusqu'à ce qu'il ait pris possession de ceux-ci.

6.2 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie, un retard n'autorise pas l'Acheteur à annuler la vente ou à refuser la marchandise il ne peut davantage donner droit à retenue, compensation, pénalité ou dédommagement. Tous les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur, le transfert des risques intervenant au moment du chargement des produits auprès du transporteur en charge des opérations de transport, que celui-ci ait été désigné par le Vendeur ou par l'Acheteur. En aucun cas, le Vendeur n'assume les produits livrés sauf demande expresse de l'Acheteur, étant précisé que les frais supplémentaires seront, le cas échéant, à la charge exclusive de l'Acheteur.

L'Acheteur doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises et leur conformité à la Commande. Aucune réclamation n'est prise en compte passé un délai de 15 jours. A défaut de réclamation émise par l'Acheteur lors de la livraison, les marchandises délivrées par le Vendeur seront réputées conformes en quantité et qualité à la commande.

En cas de manquants ou d'avaries, l'Acheteur doit, impérativement, inscrire sur les documents de transport des réserves claires, précises et complètes et obtenir le contreseing du transporteur. L'Acheteur est tenu de confirmer ces réserves au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trois (3) jours suivant la réception des produits, conformément aux dispositions de l'article L. 133-1 et suivants du Code du commerce. L'Acheteur s'engage également à adresser au Vendeur, sans délai, un double de cette lettre. Le respect de ce formalisme est nécessaire pour

engager la responsabilité du transporteur. A défaut, les conséquences éventuelles de ce non-respect seront à la charge exclusive de l'Acheteur, ce que ce dernier accepte expressément.

Conformément aux dispositions de l'article L. 442-1, I, 3° du Code de commerce, le refus ou le retour de produit ou la déduction d'office du montant de la facture de pénalité ou rabais correspondant à la non-conformité des produits, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans que le Vendeur n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief, engagent la responsabilité de l'Acheteur. Aucune reprise des produits livrés ne sera acceptée, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les marchandises livrées dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

7 - Délais - Pénalités

7.1 Les délais de livraison sont indicatifs, et modifiables par le Vendeur après acceptation par l'Acheteur.

En cas de retard de livraison excédant quatre semaines, l'Acheteur aura la possibilité de résilier sa Commande sans pouvoir prétendre à aucune indemnité compensatoire.

7.2 Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes : celle de l'acceptation de la Commande par le Vendeur, celle où sont parvenus au Vendeur les renseignements et/ou l'acompte que l'Acheteur s'était engagé à lui remettre.

7.3 Le Vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de force majeure ou d'évènements intervenant chez le Vendeur ou ses fournisseurs, tels que lock-out, pandémie, grève, guerre, embargo, incendie, inondations, accident d'outillage, rebut de pièces en cours de fabrication ou retard dans les transports ou approvisionnements en matière première, énergie ou composants, ou de tout autre évènement indépendant de la volonté du Vendeur ou de ses fournisseurs.

8 - Réserve de propriété

8.1 Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Le paiement intégral est considéré effectué à la date d'encaissement effectif du prix, l'acceptation de la livraison par le client équivaut à l'acceptation expresse et sans réserve de cette clause par le client, ce que le client reconnaît expressément.

En cas de non-paiement du prix des produits à échéance, le Vendeur pourra exiger à tout moment la restitution des produits livrés, aux frais de l'Acheteur et quel qu'en soit le possesseur.

8.2 En cas de transformation ou d'incorporation des produits, les produits transformés ou les marchandises dans lesquelles ils sont incorporés, deviennent le gage du Vendeur jusqu'à complet paiement du prix. L'Acheteur s'oblige à faire état de l'existence de la réserve de propriété auprès des tiers à qui il revendrait les produits soit en l'état soit incorporés dans un ensemble.

8.3 En cas de restitution des produits dans le cadre du présent article, les acomptes reçus par le Vendeur lui restent acquis à titre de dommages et intérêts forfaitaires.

8.4 A compter de la livraison, et indépendamment du transfert de propriété, l'Acheteur assume les risques de perte, vol ou détérioration des produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

8.5 L'Acheteur s'engage à informer immédiatement le Vendeur de tout changement de sa situation et notamment, de l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire) afin de permettre au Vendeur de revendiquer les produits dans un délai de trois (3) mois suivant la publication du jugement. L'Acheteur devra informer tout tiers, notamment en cas de saisie, de l'existence de la clause de réserve de propriété au profit du Vendeur et à informer immédiatement le Vendeur de toutes opérations réalisées sur ses produits.

9 - Emballage

Les prix mentionnés dans l'offre s'entendent pour un emballage ordinaire. Toute demande de la part de l'Acheteur pour un type d'emballage autre que celui habituellement utilisé par le Vendeur fera l'objet d'un complément de prix et d'une offre spécifique. Les emballages ne sont en aucun cas repris par le Vendeur.

10 - Transport et Douanes

Les produits sont vendus départ centre logistique ou usine (Ex-work). En conséquence, si l'Acheteur confie au Vendeur l'organisation des opérations de transport, d'assurances et/ou dédouanement, ces opérations sont réalisées pour le compte de l'Acheteur et à ses frais, risques et périls.

11 - Garantie

11.1 Défectuosités ouvrant droit à la garantie.

Le Vendeur s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement de produits provenant d'un vice dans la conception, les matières ou la fabrication. Cette obligation ne s'applique pas en cas de défaut résultant :

- d'un entretien non conforme aux prescriptions du Vendeur ou,
- à défaut de telles prescriptions, aux règles de l'art, ou
- de conditions de stockage inadaptées, ou
- du non-respect des notices d'installation et/ou de raccordement.

Toute garantie est également exclue : pour les consommables et les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale des produits, de détériorations ou d'accidents provenant d'un défaut de surveillance des produits ou d'une utilisation de ceux-ci non conforme à leur destination et/ou aux prescriptions du Vendeur, et plus généralement pour tout incident dont la responsabilité n'incombe pas au Vendeur.

La garantie ne pourra s'appliquer si des modifications ou des adjonctions ont été effectuées sur les produits par l'Acheteur sans l'accord exprès du Vendeur.

11.2 Le Vendeur ne fournit aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre les objectifs que l'Acheteur s'est fixé dès lors que ces objectifs n'ont pas été expressément acceptés par le Vendeur.

11.3 Durée de la garantie

La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période de vingt-quatre mois à compter de la livraison des produits au sens de la clause 6.1. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

11.4 Modalités d'exercice de la garantie.

Dans le cadre de la présente garantie, le Vendeur remédie à ses frais, dans les meilleurs délais et par les moyens qu'il juge appropriés aux vices décelés.

Les pièces remplacées redeviennent la propriété du Vendeur.

11.4.1 Les réparations ou remplacements sont effectués dans les ateliers du Vendeur, après que l'Acheteur ait renvoyé à celui-ci les produits ou les pièces défectueuses dans leur emballage et conditionnement d'origine en parfait état incluant notice et accessoires et après avoir obtenu un accord écrit du Vendeur.

La recherche sur le site de l'élément défectueux ainsi que son transport jusqu'à la société commerciale, le centre logistique ou l'usine du Vendeur indiqués par le Vendeur restent à la charge de l'Acheteur.

Les produits voyagent à la charge et sous la responsabilité de l'Acheteur jusqu'au lieu de réparation indiqué par le Vendeur.

11.4.2 Au cas où, compte tenu de la nature des produits, la réparation doit avoir lieu sur site, le Vendeur prend à sa charge les frais de main-d'œuvre relatifs à la réparation, à l'exclusion des frais de déplacement et de séjour de son personnel et des frais liés aux opérations de démontage et de remontage de tout élément autre que les produits défectueux.

11.5 Obligations de l'Acheteur

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la présente garantie, l'Acheteur doit aviser le Vendeur des vices qu'il impute aux produits dès la manifestation des défauts de fonctionnement, et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts et pour y remédier. Il doit en outre s'abstenir, sauf accord express du Vendeur, d'effectuer ou de faire effectuer la réparation par un tiers.

11.6 Respect des Réglementations Sanctions Economiques

L'Acheteur déclare et garantit au Vendeur que les activités de l'Acheteur n'enfreignent pas, directement ou indirectement, les règlements applicables en matière de Sanctions Economiques. L'Acheteur s'abstiendra de s'engager dans des transactions ou des rapports avec des entités ou des individus qui font l'objet de Sanctions ou qui figurent sur des listes de parties interdites ou restreintes tenues par l'UE, les États-Unis ou d'autres juridictions compétentes. En particulier, l'Acheteur ne doit pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou en vue d'une utilisation dans la Fédération de Russie, des biens fournis dans le cadre du présent accord ou en relation avec celui-ci, qui relèvent de l'article 12g du règlement du Conseil (UE) n° 833/2014, tel qu'amendé. Cette restriction s'applique également à tout autre pays, entité ou individu soumis aux règlements applicables en matière de Sanctions.

L'Acheteur déclare et garantit également que dans le cadre de sa relation commerciale avec le Vendeur, il a respecté les Réglementations Anti-Corruption, de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Sanctions Economiques.

L'Acheteur déclare et garantit que ni lui, ni ses représentants légaux, mandataires sociaux et dirigeants, ne font l'objet d'une enquête judiciaire ou administrative en France ou à l'étranger pour contravention aux Réglementations Anti-Corruption et/ou de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, et/ou de Sanctions Economiques et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une sanction judiciaire ou administrative (même non-définitive) pour violation desdites Réglementations.

Le Vendeur requiert de l'Acheteur qu'il respecte et fasse respecter, pendant toute la durée de sa relation contractuelle avec le Vendeur, les Réglementations Anti-Corruption, de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Sanctions Economiques par ses représentants légaux, mandataires sociaux, dirigeants, collaborateurs ainsi que par toute personne

morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, et, ses intermédiaires, sous-traitants, fournisseurs ou prestataires.

L'Acheteur s'engage à mettre en place, les actions de prévention et de contrôle visées au II° de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de manière ajustée aux risques auxquels il fait face dans le cas où il serait visé par l'article I° de l'article 17 de ladite loi.

Pour les besoins de la présente clause :

- « **Réglementations Anti-Corruption** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (*Foreign Corrupt Practices Act*) et britannique (*UK Bribery Act*) dans la mesure où celles-ci sont applicables ;
- « **Réglementations de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment celles contenues au Livre III, titre II « *Des autres atteintes aux biens* » du Code pénal ;
- « **Réglementation Sanctions Economiques** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) du Trésor américain et/ou le *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de *Her Majesty's Treasury* (HMT) du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

12 - Responsabilité

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée aux obligations définies par la commande et les présentes conditions générales de vente. En aucun cas, il ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel, tel que notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production.

13 – Protection des données personnelles

13.1 Collecte et traitement des données

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Vendeur met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits. Les données concernant l'Utilisateur des sites web (ci-après, « **l'Utilisateur** ») sont collectées par Carlo Gavazzi SARL. Le délégué à la protection des données est M. Eric BARBET.

Carlo Gavazzi SARL ne collecte que les informations nécessaires au traitement de ses Commandes, au suivi commercial de ses clients et prospects, à l'optimisation de son site web, et à la communication avec l'Utilisateur concernant les produits, les services et offres promotionnelles.

Ces données sont susceptibles d'être transmises, dans le respect des règles légales, au responsable du traitement, aux services en charge du marketing, aux services en charge de la sécurité informatique, au service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, à toute société du groupe auquel Carlo Gavazzi SARL appartient, aux sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question.

Ces données sont susceptibles d'être transmises, dans le respect du Chapitre V du Règlement général de protection des données (RGPD), aux mêmes personnes lorsqu'elles sont situées en dehors de l'Union Européenne.

13.2 Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'Utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand le Vendeur recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance Utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'Utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, le Vendeur peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le Vendeur et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si le Vendeur est impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il pourra être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les Utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

13.3 Transfert de données personnelles

En raison de l'organisation de Carlo Gavazzi SARL, responsable du site web, au sein d'un groupe international, l'Utilisateur autorise le Vendeur à transférer, stocker et traiter ses informations dans les pays où le Vendeur est implanté. Les lois en vigueur dans ces pays peuvent différer des lois applicables dans le lieu de résidence de l'Utilisateur, au sein de l'Union européenne. En utilisant le site web du Vendeur, l'Utilisateur consent au transfert de ses données personnelles vers les pays dans lesquels le Vendeur est implanté.

13.4 Sécurité et confidentialité

Le Vendeur met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Vendeur ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

13.5 Droit d'accès et d'opposition

En application du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement au traitement de ses données, d'opposition au profilage, de limitation du traitement, de portabilité relatif aux données le concernant et peut retirer son consentement au traitement en adressant une demande de la manière suivante :

- Soit par courrier : à l'adresse Carlo Gavazzi SARL 69 rue de la Belle Etoile ZAC de PARIS NORD 2 bât. F CS 52248 95956 ROISSY CDG CEDEX, contrôleur de données, en la personne de son représentant légal pour une durée limitée.
- Soit par email : au délégué à la protection des données (DPO) désigné par le Groupe Carlo Gavazzi, joignable à l'adresse e-mail suivante : dpo@gavazziacbu.it, et/ou le contacter également à cette adresse eric.barbet@carlogavazzi.fr ou encore via le formulaire de contact de notre site www.carlogavazzi.com (contact).

Afin de permettre à Carlo Gavazzi SARL d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et adresse postale.

13.6 Évolution de la présente clause

Le Vendeur se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le Vendeur s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le Vendeur informera également les Utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de mettre en œuvre son droit d'opposition stipulé au 13.5.

14 - Contestations

Les Conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à toute offre émise ou toute vente effectuée par le Vendeur, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, et à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Pontoise dans le ressort duquel est situé le siège social du Vendeur, même en cas d'action en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Annexe 1 : Conditions générales d'après-vente

1 – Généralités.

Les présentes conditions d'après-vente s'appliquent à tout retour de pièce défectueuse dans le cadre de la garantie (article 11 des conditions générales de vente). Ces conditions s'appliquent uniquement entre le Vendeur, Carlo Gavazzi SARL, et l'Acheteur. Les utilisateurs de produit qui n'ont pas acheté leur produit auprès de Carlo Gavazzi SARL sont invités à prendre contact directement avec leur fournisseur. Carlo Gavazzi SARL ne pourra prendre en charge que les demandes de ses clients.

2 - Condition de reprise.

Conformément à l'article 11.4.1 des « conditions générales de vente », l'Acheteur ne pourra retourner le matériel défectueux qu'après avoir reçu l'autorisation écrite du Vendeur. L'Acheteur pourra faire sa demande de retour à sa convenance par un appel téléphonique confirmé par e message électronique.

3 - Document à joindre aux pièces.

Le Vendeur fournira à l'Acheteur une autorisation de retour écrite. Ce document portera un numéro de retour (« **RMA** ») que l'Acheteur devra rappeler lors de chaque demande écrite. Ce document devra être joint aux pièces par l'Acheteur après avoir complété les informations suivantes : nature du défaut rencontré et nature de l'installation.

L'Acheteur est invité à faire une description du problème la plus complète possible afin de faciliter l'expertise du produit par nos usines. L'Acheteur pourra joindre également des documents complémentaires. L'Acheteur devra également fournir une copie de la facture initiale émise par Carlo Gavazzi SARL.

4 – Modalité de traitement du dossier

L'article 11 des conditions générales de vente est applicable. Dans le cas où la responsabilité du Vendeur ne serait pas engagée, le Vendeur se réserve le droit de facturer les frais relatifs aux coûts générés par le dit retour. Seuls les retours dont les clients auront accepté les présentes conditions pourront être traités. A défaut de l'accord de l'Acheteur, les éventuels produits déjà renvoyés par l'Acheteur sont gardés à sa disposition pendant un an. Les frais de retour sont alors à la charge de l'Acheteur. Une fois ce délai passé les pièces seront alors détruites par le Vendeur.

5 – Réparation hors garantie.

Dans le cas où la responsabilité du Vendeur ne serait pas engagée, le Vendeur peut sous réserve de faisabilité technique proposer les réparations du produit hors garantie. Dans ce cas le Vendeur adresse un devis de réparation à l'Acheteur. Le produit n'est alors réparé qu'après l'accord écrit de l'Acheteur. L'Acheteur dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir son choix. A défaut d'accord de l'Acheteur les frais relatifs aux coûts générés par le dit retour précité à l'article 4 lui sont alors facturés.

6 – Pièce non réparable hors garantie.

Usuellement les pièces non réparables hors garantie ne sont pas retournées à l'Acheteur. Toutefois celui-ci peut en demander le retour. L'Acheteur dispose d'un délai d'un mois pour en faire la demande. Passé ce délai les pièces ne pourront pas être restituées. Les coûts liés au retour de la marchandise sont à la charge de l'Acheteur.

7 – Retour du matériel au client :

L'article 11 des conditions générales de vente est applicable. Dans le cas de pièces hors garantie les frais de port sont à la charge de l'Acheteur.